



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

CHELSEA PASSE AUX COLLECTES MÉCANISÉES

Chelsea, 15 janvier 2025 – La Municipalité de Chelsea informe ses résidents que dès le 4 février 2025, la collecte des matières résiduelles se modernise. Sur l'ensemble du territoire, les bacs de compost, de récupération et d'ordures seront collectés par un camion muni d'un bras mécanisé.

Ce changement fait suite à l'adhésion de Chelsea au regroupement intermunicipal pour la gestion des matières résiduelles, aux côtés des municipalités de La Pêche, Cantley et de Val-des-Monts en juillet 2023. Cela s'inscrit dans un effort collectif visant à moderniser les systèmes de collecte sélective, conformément aux nouvelles normes mises en place par le gouvernement du Québec en 2023.

La Municipalité invite ses résidents à prendre connaissance des changements et des nouvelles consignes de collecte qui entreront en vigueur dès février afin de permettre le ramassage efficace de leurs bacs.

Faits en brefs

- Les jours de collectes seront désormais du mardi au vendredi. Il est essentiel de consulter la nouvelle liste des jours de collectes par chemin au chelsea.ca/matieres-residuelles, et ce, dès maintenant.
- Les bacs mis en bordure de chemin devront respecter des consignes précises afin de permettre leurs collectes :
 - Les couvercles doivent être fermés, dégagés et sans attaches ;
 - Il doit y avoir un dégagement d'au moins 1 mètre autour des bacs ;
 - Les roues du bac doivent être positionnées vers la résidence ;
 - Il doit n'y avoir aucun obstacle autour des bacs ;
 - Seules les matières placées dans des bacs roulants conformes seront ramassés. La limite de bacs par résident peut être consultée au chelsea.ca/matieres-residuelles.
- Les surplus de compost, d'ordures et de récupération ne seront plus acceptés s'ils sont placés à côté des bacs. Des collectes spéciales sont prévues en mai et en octobre pour le surplus de résidus verts.
- La collecte des encombrants et des encombrants métalliques sera diminuée à une par saison. Il sera possible de se départir d'un maximum de six items (encombrants ordures ou encombrants métalliques) lors de celles-ci.
- Afin d'aider les résidents à modifier leurs habitudes, une période de transition aura lieu pendant quelques semaines pour les collectes des ordures seulement. En cas de non-collecte du bac, le résident devra en informer la Municipalité. L'entrepreneur procédera à la collecte dans un délai de 48 heures ou le lundi suivant.

Ce changement important nécessitera un temps d'adaptation pour toutes les parties concernées. La compréhension et la patience de la population sont essentielles. Pour aider les résidents dans cette transition, il est fortement recommandé de s'inscrire à l'espace citoyen Pivot afin de recevoir directement sur le téléphone mobile des alertes personnalisées concernant les matières résiduelles, telles que les rappels de collectes, les retards ou les annulations.

-30-

Information :

Maude Prud'homme-Séguin
Responsable des communications
Municipalité de Chelsea
819 827-6215 / m.seguin@chelsea.ca